



VILLE DE CHATEAU-LANDON
77570

République Française

CONSEIL MUNICIPAL DU
Mercredi 28 Février 2024 à 20h

Nombre de présents		
Nombre de membres en exercices	Nombre de membres présents	Nombre de suffrages exprimés
22	19	22

Date de la convocation
Le 22 Février 2024

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, Salle Pascale Pinguet, sous la présidence de Mme Valérie LAGILLE, Maire.

Étaient présents : Mme Valérie LAGILLE – Mme Cristèle VIEZZI – Mme Sophie GOUSSERY – M. Alain RODRIGUEZ – Mme Marie-Christine MASSON – M. Serge PEREIRA – Mme Lucette FARE – Mme Geneviève POMMEREAU – Mme Florence GUIGNON – M. Frédéric COMBE – Mme Rosa ALVES – M. Sébastien BAUDEMENT – M. Bertrand GAGNON – M. Michel ETTLIN – M. Jean-Hubert FRISON – Mme Sylvie STITI – M. Benjamin BUSIGNIES-BOGANDA – M. Lionel CORNICHON – Mme Gwenaëlle LEGROS.

Étaient excusés : M. Frédéric BAUDOUIN (*pouvoir à M. Serge PEREIRA*) – Mme Christine PITTION (*pouvoir à Mme Lucette FARE*) – Mme Marie-Christine REDON (*pouvoir à M. Bertrand GAGNON*).

Secrétaire de séance : Mme Lucette FARE

N° de la délibération	Objet	Décision
2024_01_01	Approbation du Procès-verbal du 20 décembre 2023.	Approuvé, à l'unanimité
2024_01_02	Désignation d'un secrétaire de séance.	Approuvé, à l'unanimité
2024_01_03	Compte-rendu des décisions prises en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.	Approuvé, à l'unanimité
2024_01_04	Fixation des tarifs relatifs à la rétrocession et délivrance des concessions du cimetière.	Approuvé, à l'unanimité
2024_01_05	Convention de partenariat tripartite entre le Département de Seine-et-Marne, la Communauté de communes Gâtinais Val-de-Loing et la commune de Château-Landon relative à l'organisation du Festival « Emmenez-moi ... ».	Approuvé, à l'unanimité
2024_01_06	Avis concernant le projet de construction d'un parc photovoltaïque sur la Commune de Nargis, lieu-dit Pithurin.	Approuvé, à l'unanimité

Affiché le : **01 MARS 2024**

Le Maire,
Valérie LAGILLE